Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 1 (1928)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Qu'il suffise de dire que Conseil d'administration envisage maintenant la construction de maisons locatives à trois étages, analogues à celles des coopérateurs lausannois. Nous espérons donner bientôt des précisions à ce sujet.

Société pour l'amélioration du Logement, Genève.

L'assemblée générale du 26 avril 1927 a approuvé le rapport annuel et nommé le nouveau comité à la tête duquel le Dr. A. Montandon continue de présider. Quelques membres ont été adjoints à l'ancien comité, ce qui a permis la répartition du travail par commissions.

La Commission de salubrité a effectué une enquête sur les loges de concierges qui sera très utile pour appuyer certains articles de la nouvelle loi sur les constructions. Cette dernière a été étudiée par la Commission de législation; le résultat de son travail a déjà été présenté au Comité et les conclusions sont très favorables au projet qui présente un progrès notable sur la loi actuellement en vigueur.

La Commission technique étudie un programme pour servir de base à un concours d'immeubles locatifs construits qui seront examinés sous le point de vue de leur salubrité. La Commission des finances est chargée de faire une enquête sur les moyens financiers qui ont permis les constructions économiques en Suisse afin de trouver le moyen d'encourager à Genève ce genre de constructions.

Enfin la Commission de propagande a réussit, grâce surtout aux efforts de M. Camille Martin, à mettre sur pied le nouvel organe de la Suisse romande, cette Revue de l'Habitation en Suisse, à laquelle nous souhaitons le même succès qu'à sa soeur de la Suisse alemanique..

Nous espérons que l'élan manifesté par cette activité sera durable et que peut être, sous forme d'articles le lecteur sera mis au courant des sujets particulièrement intéressants.

Société Coopérative d'Habitation Lausanne.

Tous les sociétaires reçoivent le présent numéro à l'examen, avec prière de le lire attentivement. Ce journal, qui paraissait depuis 2 ans en langue allemande, ne pourra subsister dans son édition française, que grâce aux abonnés qu'il trouvera parmi les personnes s'intéressant au problème toujours actuel de l'habitation.

Afin de faciliter l'abonnement à nos sociétaires, le conseil d'administration a décidé d'allouer une subvention, de fr. 1.50 par membre désirant s'abonner. Le coût étant de 3.50, il sera donc ramené à fr. 2.— par an pour nos sociétaires.

Tous ceux qui désirent s'abonner voudront bien découper le bulletin ci-après et l'envoyer à notre secrétaire, au plus vite. Nous recommandons tout spécialement l'abonnement aux locataires. Nous espérons que cette facilite sera appreciée par de nombreux sociétaire.

Lausanne, décembre 1927.

Le Comité Directeur
de la Société coopérative d'habitation.

Bibliographie.

Petites maisons familiales. — Construites sur l'initiative de l'Union Suisse pour l'amélioration du logement.

Publié sous la direction de M. EBERLE, architecte. Edition Neuland-Verlag. Zürich 1927.

Grâce à l'initiative de la Confédération, qui a mis en 1921, à la disposition de l'Union Suisse pour l'amélioration du Logement une somme de Fr. 200.000.—, cette Société a pu faciliter la construction de petites habitations d'un type rationel et économique. Le crédit fédéral a été réparti entre les différentes sections de l'Union qui l'ont utilisé comme fond de roulement en consentant des prêts temporaires, sous certaines conditions très strictes, à diverses entreprises. Les maisons-types ont été construites à Bâle, St. Gall, Lausanne, Berne, Zurich, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Winterthur, Hutwil.

La présente brochure a pour but de faire connaître les résultats acquis durant une période de cinq années. Pour chaque entreprise des plans et croquis, accompagnés de notices explicatives montrent comment, dans les diverses villes de la Suisse, le problème a été résolu aux points de vue technique, financier, économique et social. Les renseignements détaillés sont donnés sur le prix des constructions ainsi que sur leur financement. Un tableau comparatif dans lequel toutes les indications ont été établies sur des bases identiques permet de comparer entre eux les résultats acquis.

Cet ouvrage intéresse tous ceux qui travaillent à la réforme du logement; il fournira aux administrations urbaines, aux architectes et aux simples particuliers une documentation de premier ordre.

Dr. Kloeti. Die Zürcher Eingemeindungsfrage. Zürich 1927.

Il y a exactement 35 ans, la petite ville de Zurich, entourée de nombreux faubourgs très peuplés, sentit la nécessité de grouper sous une seule administration la grande agglomération qui s'était constituée autour du noyau urbain primitif. Grâce au développement qu'elle a pris sous ce nouveau régime, la grande ville de Zurich se trouve aujourd'hui analogue à celle qui avait imposé «la fusion» de 1893. En dehors du périmètre pourtant étendu de la ville agrandie se sont constitués de nouveaux faubourgs, intimément associés à la vie du centre dont ils dépendent, mais cependant distincts de celui-ci, au point de vue administratif. La question se pose donc à nouveau de savoir s'il convient d'incorporer les nouvelles communes à la ville de Zurich.

Dans une brochure récemment parue, le Dr. KLOETI, Conseiller municipal de Zurich, expose de façon très claire et convaincante,, les arguments qu'on peut faire valoir en faveur d'une nouvelle «fusion». Nous ne pouvons songer à résumer dans ces colonnes un travail aussi documenté, mais nous croyons intéresser nos lecteures en relevant ici quelques unes des idées émises par l'auteur au cours de son exposé.

Le problème qui se pose à Zurich, comme en bien d'autres villes, est avant tout un problème d'urbanisme. L'extension des villes s'efectue sous la pression de lois économiques vis à vis desquelles le législateur demeure impuissant.. Il ne sert à rien de protester contre les inconvénients de la grande ville. Il convient plutôt de prendre à temps toutes les mesures nécessaires pour réduire au minimum les conséquences fâcheuses qu'entrainent la concentration de nombreux habitants sur un étroit espace. Il faut que les villes se développent en surface afin que la population demeure autant que possible en contact avec la nature. Les municipalités ont donc le devoir de préparer à l'avance l'aménagement des quartiers extérieurs, de réserver, alors que cela est encore possible, des espaces libres, de prendre toutes mesures pour encourager la construction de maisons saines et pratiques. Le territoire sur lequel doit s'organiser l'extension de la ville future est précisément celui qui se trouve en dehors du périmètre de la ville actuelle et qui de ce fait échappe au contrôle de son administration. Il est réparti entre plusieurs communes dont les moyens d'action sont peu étendus et les ressources très inégales. Du fait de leur situation par rapport au centre et de leur origine, les agglomérations secondaires ne saisissent pas toute l'importance des mesures à prendre pour préparer l'avenir, elles n'osent prendre des décisions dont l'utilité immédiate ne leur paraît pas démontrée.

Pour que la ville de Zurich puisse exercer une action efficace dans le domaine de l'urbanisme en général et dans celui du logement en particulier, il importe donc qu'elle ait les moyens de préparer elle-même le développement de sa banlieue. Seule une concentration des services administratifs entre les mains d'un pouvoir municipal unique permettra de résoudre à la satisfaction générale le problème de la grande ville.

Nous n'avons pas cité ici les autres considérations développées par M. Kloeti en faveur d'une fusion des communes situées aux abords de la ville de Zurich. Nous nous sommes bornés à mettre en évidence ce qui, dans cette brochure, se rapporte plus directement aux sujets traités dans ce journal. On ne peut en effet trop insister sur la nécessité de considérer le problème de l'habitation non seulement en lui-même, mais dans ses relations avec les questions générales d'urbanisme et d'édilité urbaine.